

térés, et cette punition sanctionnée par la loi, aurait pour effet la diminution du crime et la réforme des criminels."

Le Dr W. A. Hammond a lu un mémoire très intéressant devant la société de jurisprudence médicale de New-York, le 14 août 1892, intitulé : "Un nouveau substitut de la peine de mort, pour la prévention de l'accroissement des criminels." En 1893 a paru un excellent article du Dr F. E. Daniel, qui avait d'abord été lu devant la société médicale américaine de New-York, et le congrès médico-légal, siégeant à Chicago, 1893, intitulé : "Castration sexuelle des pervers." Dans la même année a paru la polémique si remarquable, entre le Dr Hunter McGinnis, de Richmond, Virginie, et le Dr Lydston, de Chicago, sur les crimes sexuels parmi les nègres du Sud, appréciés au point de vue de la science.

Le Dr F. B. Sim, de Memphis, dans un mémoire sur l'asexualisation, pour la prévention du crime, et l'arrêt de la multiplication des criminels, lu devant l'association médicale de l'Etat de Tennessee, en avril 1894, et le Dr B. A. Arbogast, du Colorado, dans un mémoire sur "La castration, comme remède du crime", lu devant la société médico-légale de l'Etat du Colorado, en août 1895, se sont montrés tous deux partisans convaincus et avocats dévoués de ce nouveau remède du crime.

C'est un fait reconnu et admis de tous, que la castration a un effet modificateur extraordinaire sur le cerveau. Les dispositions naturelles changent du tout au tout, chez l'individu qui a subi cette opération, de sorte que le criminel aux instincts féroces devient doux et inoffensif.

Chez les animaux domestiques, les changements radicaux dans leur manière d'être sont des faits d'observation journalière. L'éleveur qui possède un étalon ou un taureau vicieux se hâte de le castrer, ce qui en fait de suite des animaux dociles. L'histoire des temps passés nous enseigne que les eunuques, non seulement perdaient la propension licencieuse, mais encore qu'ils devenaient très gras, à cause de la tranquillité de leur conscience et du calme de leur système nerveux.

Le Dr Hammond a dit dans son mémoire : "Si le meurtre était puni par la castration, il n'y aurait aucun danger à laisser libre celui qui aurait subi ce châtiment, car il n'aurait plus par la suite de tendance à l'homicide, ou à commettre aucun acte violent.

La castration produit un changement si profond sur l'homme chez lequel elle a été pratiquée, qu'en admettant l'hypothèse qu'une modification correspondante se produit dans la structure du cerveau, qui rendrait cet organe incapable de l'effort nécessaire à l'accomplissement du crime, qu'il n'aurait plus même l'énergie de désirer. Comme agent de réformation, la castration est incontestablement supérieure à tous les autres